



Jean-Philippe Bastias



Valérie Boisliveau



Thierry Bordier



Martine Desaules



David Espin



Pascale Monchal



Boris Violet

LE CSE OUVRE LES VANNES A L'APPROCHE DES ELECTIONS

En février, l'arrêté des comptes du CSE sur l'exercice 2020-2021 actait un excédent budgétaire de 2,8 M€ que nos gestionnaires experts SNE-CGC et SU-UNSA décidaient de mettre en réserve. Les fonds propres se seraient alors élevés à 8 M€. En mars, ils font volte-face. La secrétaire annonce que 2,5 M€ seront redistribués au personnel très prochainement, les gestionnaires ayant soudainement pris conscience de la problématique de baisse du pouvoir d'achat des salariés. Elle précise qu'ils sont en pleine réflexion, le choix des prestations n'étant pas arrêté à ce stade. Il pourrait s'agir de chèques vacances ANCV ou même d'une prime pouvoir d'achat.

Au-delà de cette mesure purement électoraliste qui vient à point nommé avant les élections professionnelles de juin 2022, on ne peut que s'interroger sur le sérieux de ces gestionnaires.

Des mesures tardives et électoralistes

L'exercice comptable de notre CSE court du 1er septembre au 31 août. Dès octobre 2021, les gestionnaires avaient une idée assez précise du résultat excédentaire de l'exercice. Pourquoi n'ont-ils pas immédiatement pris des mesures pour dépenser cet excédent ?

Par exemple revenir sur la baisse de 5 points du quotient familial qu'ils avaient décidé dès le début de leur mandat, ou augmenter les prises en charges des différentes prestations du CSE ? Cela aurait permis d'améliorer le pouvoir d'achat des bénéficiaires. Ils ne l'ont pas fait. D'autres CSE du groupe ont anticipé les économies "forcées" réalisées à cause du COVID et ont réaffecté les sommes astucieusement dès avril 2021.

En février, lors du CSE extraordinaire de présentation des comptes, ils décidaient d'affecter le

résultat excédentaire aux réserves. En mars, ils décident de tout claquer dans l'urgence.

En mars, nos gestionnaires experts se posent en défenseur du pouvoir d'achat

C'est une découverte pour le moins tardive. Les salariés souffrent d'une baisse de leur pouvoir d'achat du fait de l'inflation. Ce constat valait déjà pour l'année 2021. Les négociations annuelles obligatoires sur les salaires ainsi que celles sur l'intéressement sont les moments ad hoc pour réclamer à notre employeur des augmentations et une juste redistribution des richesses. Deux accords au rabais signés en début d'année par le SNE-CGC, celui-là même qui met en exergue aujourd'hui la baisse de notre pouvoir d'achat. Un comportement pour le moins versatile et surprenant.

Sud affirme que c'est à notre employeur d'améliorer notre rémunération quand bien même le CSE y contribue par le biais d'une prise en charge d'activités sociales et culturelles.

A Paris, le 05/04/2022

Votre SYNDICAT
à la CEIDF

64-68 rue du
Dessous des Berges
75013 Paris

01 70 23 53 40 (38)

06 59 29 75 46

sudceidf@orange.fr

www.sudbpce.com

